



GROUPE DE TRAVAIL CONTRÔLE FISCAL DU 29 JUIN 2015

DÉCLARATION LIMINAIRE

Avant d'aborder les fiches de ce présent GT, nous déplorons votre silence persistant sur les points que nous demandons depuis plus d'un an :

- 1 • Santé sécurité conditions de travail des agents du Contrôle Fiscal ;
- 2 • Régimes indemnitaires des agents du Contrôle fiscal ;
- 3 • Relation de confiance ;
- 4 • Objectifs et leurs comptabilisations ;
- 5 • Frais de déplacement et frais kilométriques ;
- 6 • Appels de candidatures et encadrement des brigades ;
- 7 • Aménagements immobiliers, outils informatiques et documentation (à noter le seul point concernant cette question à l'ordre du jour à savoir la présentation de la base documentaire contrôle fiscal ne fait l'objet d'aucun document de travail).

POINT SUR LA CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC

Il n'est guère sérieux de prétendre que MM BEES et FERMANEL n'ont pas encore totalement achevé la rédaction de leur rapport initialement prévu pour le 1er juin.

Cela montre le peu de considération pour cette mission. Mais plus grave, la lecture de la fiche et surtout de ses conclusions, nous laisse penser que ce rapport existe dans les faits et que vous ne souhaitez pas le communiquer aux agents et aux OS.

L'été 2015 sera-t-il propice à la suppression/réorganisation du SCRA (Service de Contrôle de la Redevance audiovisuelle) comme cela fut le cas il y a 10 ans pour le service de la redevance ?

La présentation des chiffres concernant le contrôle des particuliers n'est guère sérieuse, elle non plus. Les agents ne rencontrent peut-être que 13 ou 15 % des contribuables, mais les contribuables non rencontrés savent que des agents se sont déplacés physiquement et peuvent donc le faire de nouveau. Cela a évidemment des conséquences sur la réponse qu'ils apportent au Questionnaire Avis de Passage.

Le contrôle sur place a un fort aspect dissuasif et cela a évidemment une conséquence sur le CSP (contrôle sur pièce) !

L'orientation qui consiste à renforcer le POLRE (Pôle national de la redevance de Toulouse) pour développer le CSP des particuliers par redéploiement des effectifs de SCRA va encore démunir les départements alors que d'ores et déjà 25 départements sont sans agent et 30 n'en ont qu'un selon la fiche de travail.

Cette orientation bat en brèche le discours sur le contrôle des professionnels. S'il n'y a plus d'agents, où sera le contrôle, surtout avec la dilution du SCRA au sein du PCE (Pôle contrôle expertise) ?

C'est donc une perte de compétences et de savoir-faire que vous organisez.

Sans doute une nouvelle aide à la compétitivité des entreprises !

Montreuil 30/06/2015

**Syndicat national
CGT Finances Publiques**

• Case 450 ou 451

• 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

• dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

Nous relevons en outre que, depuis 2006, il n'y a plus de contrôles sur les loueurs et revendeurs de postes audiovisuels.

S'agissant du pilotage des agents du SCRA par le chef de service du PCE, vous n'expliquez pas l'organisation du travail avec une structuration de service différente (PCE : A et B et SCRA essentiellement des C). Nous avons compris qu'il s'agissait de supprimer l'emploi de l'I DIV encadrant comme prélude à la suppression du service.

Enfin nous souhaitons une réponse à la lettre du 10 juin 2015 de la CGT Finances Publiques sur les cartes professionnelles et que vous nous en disiez plus sur les annonces DG du vendredi 25 juin concernant la réflexion sur le devenir de la mission.

STDR (Services de traitement des déclarations rectificatives)

En ce qui concerne le STDR nous réitérons nos critiques de fond :

- ✓ système de blanchiment de fraude fiscale ;
- ✓ cadeau aux contribuables au niveau des pénalités.

Un échange automatique des données aurait abouti à un résultat au moins aussi bon mais avec une meilleure justice fiscale.

Nous dénonçons également l'interdiction administrative de procéder à un contrôle sur ce seul motif et l'obligation de consulter le STDR avant tout contrôle.

De plus, les problèmes de liaison entre les services de contrôles DFE et le STDR ne sont toujours pas réglés (taxation par 3950 par le STDR au lieu de ILIAD).

En procédant de cette façon, vous faussez les résultats du Contrôle Fiscal en y intégrant les droits et pénalités issus de déclarations rectificatives. Le STDR n'est dans les faits, qu'un service d'assiette et de contrôle formel.

L'affectation des agents ne nous convient toujours pas puisque ils sont dans un no man's land et ne suivent pas les règles de gestion normales.

La CGT déplore le dessaisissement des CAP nationales et locales et le non respect des règles de mutation. Vous innovez en matière de bourses d'emplois et de prêt de personnel !

Dernière mesquinerie, le régime indemnitaire est calculé sur le régime le moins avantageux.

LA PROGRAMMATION ET LES EXPÉRIMENTATIONS DIRCOFI

Nous ne sommes pas dupes des buts recherchés dans l'expérimentation prévue au sein des DIRCOFI Nord et Sud Pyrénées pour septembre 2015.

Il s'agit, au prétexte d'un ersatz de programmation issue de l'analyse risque, de remettre en cause la place et les missions des PCE au regard desquels vous êtes extrêmement sévère sur la qualité du rendu par les agents, alors que la formation professionnelle est là pour mettre à jour les connaissances.

Pour nous, il s'agit d'adapter l'outil à l'agent et non l'inverse, ce que vous semblez vouloir faire au vu de la fiche.

Nous constatons à nouveau un détournement des règles de mutation.

Il n'y a aucune information sur le régime indemnitaire de ces agents au sein des DDFIP/DRFIP.

Enfin, vous ne pouvez mettre en place cette expérimentation sans consultation préalable du CTR (Comité technique de réseau) et des CHS-CT.

Concernant le point sur l'expérimentation à la DIRCOFI RAB, nous réitérons notre demande d'un véritable débat sur la recherche et la place de la DNEF dans l'animation et l'apport de supports documentaires dans cette mission.

Aucune démonstration de plus-value n'est apportée dans votre fiche.

Nous sommes particulièrement inquiets du devenir des BCR.

Nous assistons à un rapprochement BDV, PCE, BCR dans certains départements, les IDIV du PCE et de la BCR devenant les adjoints de l'IP chef de brigade.

Enfin, les frais professionnels de certaines BCR ne sont plus remboursés. Nous exigeons que vous interveniez sur ce dossier pour qu'il soit réglé très rapidement.

DATA MINING & TASK FORCE

Même si le DATA MINING est un outil utile d'analyse, il ne doit pas se substituer à l'analyse humaine et à la présence sur le terrain.

Concernant la TASK FORCE, force est de constater que les priorités des institutions européennes concernent la mise en œuvre de politiques d'austérité contre les peuples. L'actualité d'un pays comme la Grèce est à ce titre particulièrement éloquente.

En revanche, depuis l'instauration de la TVA Intra-Communautaire en 1993, le dispositif a subi peu d'évolutions alors que manifestement il mériterait une sérieuse adaptation avec une simplification des schémas de taxation qui conduirait à une TVA interne.

Une politique de solidarité européenne digne de ce nom mériterait une autre gestion comme le dossier des migrants nous le prouve malheureusement quotidiennement.